DÉCLARATION DU CAUCUS REGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES (RWPC)

PRONONCÉE PAR L'HONORABLE SÉNATRICE DR LINDA NXUMALO, DÉPUTÉE (ESWATINI),

LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

DE LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

ORGANISÉE/ACCUEILLIE PAR

LE ROYAUME D'ESWATINI,

À EZULWINI,

LE

21 NOVEMBRE 2026

SALUTATIONS

.....

.....

C'est avec un profond sentiment d'honneur et de responsabilité que je prends aujourd'hui la parole devant cette auguste assemblée au nom des femmes parlementaires d'Afrique australe, sous l'égide du Caucus Régional des Femmes Parlementaires (RWPC).

Nous sommes réunis dans le magnifique Royaume d'Eswatini, une nation dont l'histoire témoigne depuis toujours de la force, de la sagesse et du leadership des femmes. L'institution de la Ndlovukazi, *« l'éléphant femelle »* vénérée, incarne un symbole puissant de l'autorité et de l'influence des femmes dans la gouvernance nationale.

Nous nous inspirons tout autant de la reine Labotsibeni Gwamile, vénérée sous le nom de *L'Indomptable,* dont le courage remarquable, la perspicacité politique et la détermination inébranlable ont contribué à préserver la souveraineté, le territoire et le patrimoine de la nation swazie face aux défis redoutables posés par la domination coloniale à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Son héritage durable témoigne avec force du rôle essentiel que jouent les femmes dans la construction de l'histoire et déterminer la destinée des nations.

Ces héritages nous rappellent que le leadership féminin n'est ni étranger à nos traditions africaines, ni une aspiration récente. Ils sont profondément ancrés dans notre histoire, notre culture et notre identité. Notre responsabilité consiste à veiller à ce que l'autorité dont ont fait preuve des femmes exceptionnelles, au fil de l'histoire, puisse aboutir, en dernière analyse, aux opportunités concrètes pour toutes les femmes au sein de nos sociétés.

Notre Invité d'honneur et Distingués délégués,

Cependant, alors même que nous célébrons ces acquis, les réalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles en Afrique australe, sur le continent africain et dans le monde entier exigent une attention urgente. Selon les Nations Unies, près d'une femme sur trois dans le monde, soit environ 840 millions, a été victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. Derrière ces chiffres se cachent des femmes dont la sécurité, la dignité et les droits

fondamentaux ont été bafoués, souvent au sein même de leur foyer. La violence à caractère sexiste et les féminicides restent très répandus, tandis que les nouvelles formes de violence numérique, notamment le cyberharcèlement, le harcèlement en ligne et l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle, menacent de plus en plus la sécurité des femmes et leur participation à la vie publique.

Les inégalités économiques restent tout aussi préoccupantes. Les femmes continuent de se heurter à des obstacles en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, aux services financiers, à un emploi décent et aux ressources productives, tout en assumant une part disproportionnée des responsabilités domestiques non rémunérées. Ces inégalités limitent leur autonomie économique et réduisent leur contribution au développement national.

Le changement climatique ne fait qu'aggraver encore davantage ces vulnérabilités. Dans toute l'Afrique australe, les périodes récurrentes de sécheresse et d'inondation et les phénomènes météorologiques extrêmes menacent les moyens de subsistance agricoles, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. La gravité de ce défi est évidente dans les évaluations de la SADC, qui prévoient qu'environ 53 millions de personnes dans la région seront confrontées à l'insécurité alimentaire au cours de la période de consommation 2026/27. Face à la perspective que le phénomène El Niño entraîne de nouveaux déficits pluviométriques dans certaines parties de la région, les petites agricultrices et les ménages ruraux sont confrontés à une incertitude accrue. Ces chocs accentuent également les risques d'abandon scolaire chez les filles, de mariage des enfants et de la violence basée sur le genre.

Sont également très préoccupantes les inégalités persistantes en matière de soins de santé maternelle, de santé et de droits sexuels et reproductifs, d'éducation et d'accès aux possibilités économiques. La représentation politique reste également bien en deçà de nos aspirations. En janvier 2026, les femmes n'occupaient que 27,4 % des sièges au sein des parlements nationaux à travers le monde. La situation dans l'ensemble de l'Afrique australe est tout aussi préoccupante. Selon les statistiques de 2025 publiées par le Secrétariat de la SADC, la représentation des femmes au Parlement totalisait 43 % en Afrique du Sud, 41 % en Angola, 40 % en Namibie, 39 % au Mozambique et en Tanzanie, et 34 % au Zimbabwe. Ici, en Eswatini, le taux de représentation se chiffrait à 28 %, tandis que

plusieurs États membres restaient en dessous de 25 %, le Botswana n'affichant que 8,6 %.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est le caractère inégal de ces progrès. Entre 2024 et 2025, seuls trois États membres ont enregistré des progrès, tandis que cinq ont connu une stagnation et cinq ont enregistré un recul. La représentation des femmes en Namibie a reculé de 50,9 % à 40 %, celle du Mozambique de 43 % à 39 % et celle des Seychelles de 25,7 % à 22,8 %. Aucun des 14 États membres ayant transmis un rapport n'a atteint l'objectif de parité hommes-femmes de 50 % en 2025. Ces tendances montrent que les progrès réalisés dans le domaine de la représentation politique des femmes ne sont ni acquis ni irréversibles. Ces tendances soulignent l'urgence de mener des réformes électorales et institutionnelles durables, parallèlement à des mesures visant à préserver les progrès déjà réalisés. Mais surtout, la représentation des femmes doit se traduire par une influence réelle sur la législation, les politiques publiques, les budgets nationaux et la direction politique.

Ces défis sont profondément interconnectés ou interdépendants. La pauvreté accroît la vulnérabilité, l'exclusion économique limite les choix des femmes et la violence entrave leur capacité à participer pleinement à la vie sociale. Pour relever ces défis, une action coordonnée entre nos institutions législatives, économiques et sociales est nécessaire.

Notre Invité d'honneur et Distingués délégués,

Alors que nous commémorons le dixième anniversaire de l'adoption de la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, les données disponibles appellent à une réflexion approfondie. Selon les Nations Unies, 31 % des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans en Afrique subsaharienne se sont mariées avant leur dix-huitième anniversaire. Cela représente près d’une jeune femme sur trois dont l’enfance a été marquée par une pratique qui entraîne souvent une interruption de la scolarité, nuit à la santé et limite les perspectives économiques.

Pour le Caucus Régional des Femmes Parlementaires, ces défis exigent une réponse législative, politique et institutionnelle plus résolue. Nos engagements régionaux doivent se refléter dans les lois nationales, des programmes dotés de moyens financiers adéquats et des améliorations tangibles dans la vie des femmes et des filles. Au

cœur de cette responsabilité se trouve la nécessité urgente d'intégrer dans notre législation nationale et de mettre en œuvre nos engagements régionaux destinés à éradiquer le mariage des enfants et la violence basée sur le genre. Cela nécessite non seulement une réforme législative, mais aussi une application effective de la loi, un accès à la justice, des services de protection dotés de ressources adéquates et un investissement soutenu dans la prévention. En l'absence de ces mesures, les droits inscrits dans nos lois resteront hors de portée de ceux qui en ont le plus besoin.

L'autonomisation économique des femmes revêt une importance tout aussi fondamentale. Les gouvernements doivent s'attaquer aux obstacles structurels qui limitent l'accès des femmes à la terre, aux intrants agricoles, au financement, aux marchés et à un emploi décent. La budgétisation sensible au genre doit être institutionnalisée au sein des cadres nationaux de planification et de dépenses publiques et faire l'objet d'un contrôle parlementaire efficace. L'indépendance économique est essentielle non seulement à la dignité et aux moyens de subsistance des femmes, mais aussi à leur capacité à faire des choix éclairés et à participer pleinement au développement national.

La vulnérabilité économique est exacerbée par le changement climatique et les sécheresses récurrentes liées au phénomène El Niño. Nous exhortons donc nos gouvernements à renforcer les mesures d'adaptation au changement climatique et de préparation aux catastrophes soucieuses d'égalité des sexes, en investissant dans des systèmes d'alerte précoce, une agriculture résiliente au changement climatique, les infrastructures hydrauliques et la protection sociale. Ces mesures revêtent une importance cruciale pour les femmes des zones rurales, dont les moyens de subsistance assurent la survie des ménages et des communautés, et dont la précarité économique peut avoir des conséquences considérables sur l'éducation, la nutrition et la protection des enfants.

Notre Invité d'honneur et Distingués délégués,

À mesure que nos sociétés se numérisent de plus en plus, la protection et l'autonomisation des femmes doivent également s'étendre à la sphère numérique. La législation nationale doit prévoir des garanties et des recours efficaces contre le harcèlement en ligne, le cyberharcèlement et la violence facilitée par les technologies, tandis que les politiques publiques doivent élargir l'accès des femmes à

l'Internet, aux compétences numériques et aux nouvelles opportunités économiques. Les femmes doivent pouvoir participer à l'économie numérique et au débat public sans subir d'intimidation, de discrimination ou d'exclusion.

Ces priorités s'appuient sur la nécessité d'assurer une participation égale des femmes à la direction politique et à la prise de décision. Les États membres doivent mettre en œuvre le Cadre de la SADC pour la réalisation de la parité entre les sexes en politique et dans la prise de décision, 2025-2035, par l'intermédiaire de réformes électorales et institutionnelles appropriées, d'objectifs mesurables et de mécanismes réguliers de reddition de comptes. Cette représentation accrue doit s'accompagner d'une participation effective à la direction du Parlement, aux processus législatifs, aux décisions budgétaires et à l'élaboration des politiques publiques.

Notre Invité d'honneur et Distingués délégués,

Notre rassemblement a également lieu à la veille des « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre », qui se dérouleront du 25 novembre au 10 décembre 2026 sous le thème mondial « *TOUS UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : garantir la justice, protéger les survivantes, mettre fin à l'impunité ».* Ce thème revêt une importance particulière, car il place la justice et la responsabilité institutionnelle au cœur de notre réponse collective. Cela nous rappelle que condamner la violence ne suffit pas lorsque les victimes n'ont pas accès à la protection, que les auteurs échappent à toute responsabilité et que les services d'aide essentiels sont inaccessibles ou sous-financés.

Notre Invité d'honneur et Distingués délégués,

Pour conclure, permettez-moi de revenir sur l'héritage durable de la reine Labotsibeni Gwamile, dont le courage, la sagesse et la détermination ont contribué à forger le destin de ce royaume. Son exemple remarquable nous rappelle ce dont les femmes sont capables lorsque leur leadership est reconnu et leur autorité respectée. Notre responsabilité collective est de veiller à ce que chaque femme et chaque fille jouisse/bénéficie des droits, des opportunités et du soutien institutionnel nécessaires pour participer pleinement à la construction de l'avenir de nos sociétés.

Que cette 59e Assemblée plénière marque un engagement renouvelé en faveur d'une action résolue. J'invite nos parlements à exercer leurs mandats législatifs, budgétaires et de contrôle avec davantage de détermination, tout en veillant à ce que nos engagements régionaux se traduisent par l'adoption de textes/lois applicables, des programmes dotés de ressources suffisantes et des progrès mesurables.

Édifions une région de la SADC où aucune femme ne se voie refuser la possibilité de diriger, où aucune fille ne soit privée de son enfance, et où l'égalité ne soit pas seulement une promesse, mais une réalité vécue au quotidien.

Je vous remercie.